Impôt sur le revenu-Loi

Et ce qui m'inquiète un peu dans le message que nous livrent nos amis d'en face, c'est qu'un peu, comme on a peut-être mal dirigé ou, le député de Châteauguay, de la même façon on est après donner un signal, puisque cela m'a l'air d'être le thème de ce temps-là, on donne un signal aux contribuables canadiens que, dans le fond, il va certainement y avoir des moyens tout à l'heure, avec ce parti progressiste conservateur, de ne pas payer ses impôts, qu'il va y avoir des façons de passer à côté du fisc. Il va y avoir aussi des possibilités lorsqu'on doit \$100,000 ou \$200,000 à l'impôt et que le taux d'intérêt qu'on paie à la banque est plus élevé que la pénalité potentielle qu'on pourrait avoir, suivant les propos du député de LaSalle, qui serait imposée par un juge. A ce moment-là il va y avoir beaucoup de personnes, beaucoup de contribuables, qui vont être tentés d'utiliser le fisc comme banquier au lieu d'aller chercher leur financement et de payer les impôts que, de toute façon, ils doivent à l'État.

Je pense que le signal qui est donné dans ce contexte par le député de LaSalle ... et j'entendais, il y a quelques jours, le ministre du Revenu national parler dans le même sens, et on pourrait se rappeler la plupart des discours prononcés durant la campagne électorale, c'est qu'on sert, je crois, d'une façon non avisée les intérêts de la population canadienne en donnant cette impression que les impôts que l'on doit, on peut trouver diverses façons d'éviter de les payer, de retarder de les payer et, finalement, ce sera sans doute les contribuables honnêtes, ceux qui paient leurs impôts en temps utile, qui seront pénalisés par le fait de ce signal qui, à mon sens, ne convient pas du tout à un gouvernement responsable, à moins qu'on soit prêt tôt ou tard à accepter des propositions comme celle du député de Châteauguay. Et si c'est la situation, je demanderais au député de Châteauguay de faire rapidement le tour de la Chambre et de convaincre ses collègues de voter pour lui, parce que son projet de loi rejoint un peu le signal qu'on voulait donner tout à l'heure.

Alors, monsieur le Président, je n'utiliserai pas le temps de la Chambre plus longtemps. Si jamais il fallait voter sur cette motion, on voterait certainement contre.

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je comprends très bien les inquiétudes de mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau); évidemment lorsqu'il s'agit de recouvrer des sommes, il en avait l'expérience dans le métier qu'il exerçait avant d'être élu. Cependant, je dois vous dire que la motion qui est présentée par notre collègue est, évidemment, une motion sur laquelle il faut se pencher et discuter sérieusement

Une voix: Jusqu'à six heures.

M. Champagne (Champlain): Peut-être jusqu'à six heures, vous en conviendrez, mais par contre ce qu'il faut considérer, monsieur le Président, c'est qu'il y a un impact sur l'ensemble de la population canadienne.

Évidemment il y a des gens qui, au cours des années, ont eu la chance, si on peut appeler cela ainsi, de pouvoir éviter le fisc mais ça ne veut pas dire que, pour cela, il faut en faire une règle et l'appliquer de façon unilatérale, comme le faisait si

bien le gouvernement précédent, de l'appliquer de façon unilatérale à l'ensemble de la population.

Je ne retiendrai pas le temps de la Chambre plus longtemps, monsieur le Président. Je voulais simplement dire que la motion de mon collègue de Châteauguay est bonne en soi, mais je me demande jusqu'à quel point elle était valable pour la journée d'aujourd'hui.

[Traduction]

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, le député de Châteauguay (M. Lopez) sait parfaitement que sa motion concerne une législation à laquelle le parti conservateur s'est intéressé de très près bien avant les élections du 4 septembre. Notre parti a même constitué à ses frais un groupe de travail qui s'est rendu dans les différentes régions du Canada pour faire le point sur l'attitude des contribuables, leurs problèmes et leurs préoccupations.

Beaucoup de ces préoccupations ont influé sur les résultats des élections du 4 septembre, qui ont porté au pouvoir un parti qui s'intéresse sincèrement aux problèmes des contribuables. Ce groupe de travail a publié un rapport intitulé «Déclaration des droits des contribuables». Pendant la campagne électorale, notre parti s'est engagé à tenir compte des besoins et des préoccupations de chaque contribuable. Les relations entre le gouvernement et les citoyens ne sont nulle part aussi importantes que dans l'administration des lois fiscales. Le gouvernement a exposé en détail ses objectifs dans le discours du trône qui a marqué le début de la nouvelle session. Il a déclaré en effet:

Le régime d'imposition sera révisé afin de le rendre plus simple et plus équitable, et de permettre aux représentants du peuple au Parlement d'exercer un plus grand contrôle sur sa gestion. Les droits des contribuables doivent être protégés; des mesures législatives seront donc proposées afin qu'aucun n'ait à payer des impôts qu'ils contestent avant d'avoir été entendu par un arbitre impartial.

En outre, on protégera les contribuables en permettant à ceux qui soumettront un avis d'opposition de réclamer le remboursement des sommes en litige déjà payées, et celles-ci seront remboursées si le ministère ne règle pas la question dans un délai raisonnable. D'un autre côté, on veillera à ce que ces nouveaux privilèges ne donnent pas lieu à des abus en permettant aux tribunaux d'imposer des amendes quand il sera évident que des contribuables ont interjeté appel sans raison valable, simplement pour retarder le versement des impôts qu'ils doivent payer en vertu de la loi.

Un des principaux changements consiste à exempter les contribuables qui ne payent pas plus de \$1,000 d'impôt de l'obligation d'effectuer des versements trimestriels. Jusqu'à présent, cette obligation s'appliquait à tous les contribuables payant au moins \$400 d'impôt. Les principaux bénéficiaires seront les 350,000 personnes âgées qui ne seront plus obligées de payer leurs impôts en plusieurs fois. Ce nouveau seuil de \$1,000 s'appliquera également aux sociétés. Il facilitera beaucoup la vie d'environ 50,000 sociétés qui sont pour la plupart de petites entreprises ou des exploitations agricoles familiales.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. L'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire est écoulée.